



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 16 avril 2009

L'USP soutient une révision partielle, et non totale, de la loi sur l'aménagement du territoire

La chambre d'agriculture de l'Union Suisse des Paysans a pris position sur le projet de loi sur le développement territorial. Elle demande une révision partielle de l'actuelle loi sur l'aménagement du territoire, plutôt que la révision complète prévue. L'élément central doit être la protection des terres cultivables, raison pour laquelle une zone agricole sera encore nécessaire à l'avenir. Il faut en outre accroître la marge de manœuvre du secteur agricole et non pas la limiter encore par de nouvelles restrictions.

Le Conseil fédéral a élaboré un projet de loi sur le développement territorial (LDTer). Il s'agit d'une révision totale de l'actuelle loi sur l'aménagement du territoire et d'un contre-projet à l'initiative pour le paysage en cours. De fait, jusqu'ici la loi ne parvenait pas à endiguer l'éparpillement des constructions et la perte des terres cultivables. L'Union Suisse des Paysans (USP) salue par principe toute mesure visant à conserver une agriculture helvétique performante, ainsi que son principal facteur de production, le sol. L'USP s'oppose toutefois à une révision complète, telle que celle prévue par la nouvelle LDTer, qui, à divers titres, va dans la mauvaise direction. Du point de vue de la sécurité du droit et de l'aménagement, on peut aussi procéder aux renouvellements nécessaires par le biais d'une révision partielle de l'actuelle loi sur l'aménagement du territoire.

Le maintien de la réglementation des zones en vigueur, notamment pour la zone agricole, constitue un intérêt central de l'agriculture. Outre la révision partielle et le maintien de la zone agricole, l'USP demande, entre autres, des améliorations dans le domaine de la para-agriculture ainsi que le maintien d'une occupation décentralisée du territoire comme objectif de l'aménagement du territoire. La base légale relative aux bâtiments agricoles et la pratique en matière d'autorisations doivent être conservées.

Une des revendications centrales de la Chambre est de garantir suffisamment de flexibilité afin de promouvoir une agriculture orientée sur la production de matières premières agricoles.

Renseignements :

Ulrich Ryser, responsable Fiduciaire & Estimations USP, tél. 076 324 10 97

Jacques Bourgeois, directeur USP, Tel. 079 219 32 33

www.sbv-usp.ch